

seremor



**NOUS PRENONS
VOTRE RELAIS...**

www.seremor.com





L'INCAPACITÉ
DE TRAVAIL

ACCIDENT,
MALADIE,
DÉCÈS

1

PALLIER L'URGENCE L'IMPRÉVU

SEREMOR intervient dans les plus brefs délais sur votre exploitation et prend votre relais afin d'assurer la continuité de votre entreprise.

ASSURER VOTRE REMPLACEMENT C'EST ESSENTIEL

SEREMOR vous propose de souscrire l'assurance négociée collectivement auprès de GROUPAMA, pour vous permettre de prendre en charge une majeure partie du coût de remplacement via des indemnités journalières.

VOS GARANTIES

DE DURÉE
DE PRISE
EN CHARGE

- ▶ **accident/maladie** : jusqu'à 365 jours dans la limite de 3 ans à partir de la date d'arrêt de travail (dès le 1^{er} jour d'intervention en accident, à partir du 6^e jour en maladie),
- ▶ **decès** : 180 jours sur une période de 8 mois à compter du décès de l'assuré et 10 jours pour le décès du conjoint ou descendant,
- ▶ **prise d'effet** : dès le lendemain de la souscription en cas d'accident et après un délais de 90 jours en maladie,
- ▶ **conditions d'acceptation** : après accord de GROUPAMA sur le profil de santé.

REEMPLACER
VOS SALARIÉS

SEREMOR vous propose **une adhésion spécifique** afin de vous assurer qu'un remplaçant sera mis à disposition de votre exploitation en cas d'incapacité de travail de vos salariés.

2

ACCOMPAGNER
VOS BESOINS
DE MAIN
D'ŒUVRE
PONCTUELS



POUR VOS POINTES DE TRAVAIL

- ▶ **réorganisation d'élevage**
- ▶ **mouvements d'animaux**
- ▶ **aménagements et maintenance en bâtiments...**

ou autres demandes d'appoint de main d'œuvre de type intérimaire.

SEREMOR met à votre disposition ses compétences disponibles tout au long de l'année.

3

ANTICIPER UNE ABSENCE

VACANCES, WEEK-ENDS, LOISIRS ET TEMPS LIBRE

À VOS CÔTÉS EN TOUTES CIRCONSTANCES

Partez l'esprit tranquille pour un week-end ou quelques jours en réservant votre remplacement auprès de SEREMOR.

Profitez du crédit d'impôt vacances accordé pour ces remplacements.



CONGÉS MATERNITÉ ET PATERNITÉ

Vous êtes agricultrice ou agriculteur, associé(e) d'exploitation, aide familial, conjoint ou conjointe et **vous êtes affilié à la MSA.**

SEREMOR est conventionné avec la MSA afin d'effectuer votre remplacement maternité et/ou paternité. Le coût de remplacement hors taxes et hors CSG/CDDDS est pris en charge par la MSA.

Durée de prise en charge :

- ▶ **Maternité** : 16 semaines pour le congé normal. 10 jours supplémentaires pour la grossesse pathologique, prolongation pour césarienne, naissances multiples. À partir de 3 enfants, la durée de remplacement est portée à 26 semaines.
- ▶ **Paternité** : 11 jours consécutifs à prendre dans les 4 mois qui suivent la naissance. 18 jours consécutifs pour les naissances et adoptions multiples.

FORMATIONS ET ENGAGEMENTS PROFESSIONNELS

Vous participez à des journées de formation et/ou vous exercez un mandat professionnel agricole.

SEREMOR effectue votre remplacement et vous pouvez **bénéficier des aides CAS-DAR** (sous conditions et dans la limite de l'enveloppe départementale) **ainsi que du crédit d'impôt formation.**



SEREMOR, VOTRE SERVICE DE REPLACEMENT

Le service de remplacement du Morbihan est un groupement d'employeurs sous forme d'association loi 1901, géré par un conseil d'administration constitué d'agriculteurs adhérents.

NOTRE RÔLE EST D'ASSURER VOTRE REMPLACEMENT EN CAS D'INCAPACITÉ DE TRAVAIL, MAIS AUSSI D'ACCOMPAGNER VOS DIFFÉRENTS BESOINS DE REMPLACEMENTS EN METTANT À DISPOSITION DE VOTRE EXPLOITATION, UN PERSONNEL DE REMPLACEMENT, POUR UNE DURÉE DÉTERMINÉE.

Le ou la salarié(e) de SEREMOR, a pour mission d'effectuer avec ou en lieu et place de l'exploitant(e), associé(e), conjoint(e) ou salarié(e) d'exploitation, les travaux agricoles et de permettre à la personne remplacée de bénéficier d'un arrêt de travail, d'une formation, de congés... sans pénaliser la conduite de l'entreprise.

CONTACTS 7J/7
TÉL. 02 97 40 38 10



seremor